

DEMANDE D'AUTORISATION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mandataire ou requérant

Raison sociale :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone, fax et email :

Propriétaire de l'ouvrage

Raison sociale :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone, fax et email :

Adresse de facturation

Raison sociale : Référence chantier :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone, fax et email :

Adresse des travaux :

N° de parcelle (si connu) :

Description des travaux :

Surface (en m2) :

Durée : du au

Type d'occupation :

☐ Fouille : ☐ EU ☐ Eau ☐ Gaz ☐ Electricité ☐ Téléphone

☐ Occupation : ☐ Chantier ☐ Bennes ☐ Echafaudage
☐ Déménagement ☐ Terrasse

☐ Autre, à préciser :

* Cocher les cases correspondantes

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT :

- Croquis ou photos
- Pour la fouille ou l'occupation : extrait cadastral, éch. 1/500^e avec implantation et cotes

Date et lieu :

Timbre et signature du mandataire ou requérant

RÈGLEMENT POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Bases légales :

Loi sur le domaine public (LDPu) du 24 juin 1961 (chap. IV et chap. V, art. 26)
Règlement concernant l'utilisation du domaine public (RUDP) du 21 décembre 1988
Loi sur les routes (LRoutes) du 28 avril 1967 (chap. IV ; art.96, al. 3 du chap. VI)

Conditions

Aucune fouille, dépôt ou emprise ne peut être fait sur le domaine public communal sans une autorisation préalable délivrée par la Commune.

Lors de la fouille, le remise en état devra être exécutée selon les prescriptions de la loi sur les routes (LRoutes).

Emoluments :

Fouille : (taxe unique)

Chaussée	- de 5 ans	78.- /m ²
Chaussée	+ de 5 ans	45.- /m ²
Trottoir	- de 5 ans	32.- /m ²
Trottoir	+ de 5 ans	13.- /m ²
Chemin vicinal	- de 5 ans	16.- /m ²
Chemin vicinal	+ de 5 ans	6.50 /m ²
Promenade	+ de 5 ans	55.- /m ²

Occupation du domaine public :

Forfait unique : 13.- /m² /mois

Réservé à administration

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Réservé à administration

Autorisation : ☐ oui ☐ non

Visa:

Timbre et signature: